

# Projet d'ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

---

- 2 Présentation des règles applicables pour la présente assemblée générale

---

- 3 Adoption de l'ordre du jour

---

- 4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

---

- 5 Rapport de la présidence de l'Ordre sur les activités 2022-2023

---

- 6 Rapports des présidences des comités de gouvernance du conseil d'administration sur les activités 2022-2023

---

- 7 Bilan des activités 2022-2023 de la direction générale

---

- 8 Présentation des états financiers audités de l'exercice 2022-2023

---

- 9 Nomination des auditeurs pour l'exercice financier en cours

---

- 10 Cotisation annuelle 2024-2025
  - a. Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation en vertu de l'article 103.1 du Code des professions

---

  - b. Nouvelle consultation des CRHA | CRIA présents à l'assemblée sur le montant de la cotisation annuelle

---

- 11 Approbation de la rémunération des administrateurs élus

---

- 12 Questions diverses

---

- 13 Levée de l'assemblée

---

## IMPORTANT

Tout CRHA | CRIA peut demander au conseil d'administration qu'un sujet soit inscrit au projet d'ordre du jour d'une assemblée générale.

Cette demande doit être transmise par courriel à l'adresse [l.dpetrone@ordrechra.org](mailto:l.dpetrone@ordrechra.org), à l'attention de la secrétaire de l'Ordre, au moins dix jours avant la date de la tenue de cette assemblée. Un sujet peut toutefois être porté à l'ordre du jour au moment de l'assemblée générale, avec le consentement unanime des CRHA | CRIA présents.